



**DEMANDE D'OBTENTION DU CQP ANIMATEUR
SOIGNEUR ASSISTANT PAR EQUIVALENCE DE
CERTAINES UNITES CAPITALISABLES
DU BP-JEPS ACTIVITES EQUESTRES**

DECISION

Suite à la réunion du 29 septembre 2008, les partenaires membres de la CPNE-EE ont pris les dispositions suivantes :

Les candidats engagés dans une formation modulaire conduisant à la délivrance du BP-JEPS activités équestres bénéficient de droit, sur présentation de leur livret de formation des dispositions suivantes pour l'obtention du CQP Animateur Soigneur Assistant ;

Dans la limite de validité des épreuves, soit dans les cinq années à compter de la notification de la décision du jury, les candidats à la validation des acquis de l'expérience pour le BP-JEPS activités équestres bénéficient de droit des dispositions suivantes pour l'obtention du CQP Animateur Soigneur Assistant :

	BP-JEPS ACTIVITES EQUESTRES	
Vous avez obtenu	UC1, 2, 3, 4 ,5 ,6, 7 et 10 du BP-JEPS activités équestres mention équitation	UC1, 2, 3, 4 ,5 ,6, 7 et 10 du BP-JEPS activités équestres mention tourisme équestre
Equivalence		
CQP Animateur Soigneur Assistant mention équitation support poney	Acquis	
CQP Animateur Soigneur Assistant mention équitation support cheval	Acquis	
CQP Animateur Soigneur Assistant mention tourisme équestre		Acquis

IDENTITE

Nom:

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

Tel :

Mail :

En référence à l'art. 32 de la loi n°78-17 du 7 janvier, les données sont collectées par l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA COMMISSION PARITAITE NATIONALE DE L'EMPLOI - ENTREPRISES EQUESTRES (AG CPNE-EE), responsable du traitement, dans le but de la gestion des élèves du certificat de qualification professionnelle animateur soigneur assistant. Les réponses sont obligatoires, faute de quoi, le dossier ne pourra pas être traité. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'AG CPNE-EE, secrétariat GHN, 12 avenue de la République, 41600 Lamotte Beuvron ou par mail : info@cpne-ee.org .

Par ailleurs, les données collectées sont susceptibles d'être communiquées à des tiers (sociétés, associations, etc...),

exclusivement à des fins d'études sur l'emploi. Si vous souhaitez vous y opposer, cochez la case ci-contre :

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées apparaissent dans l'annuaire du site www.cpne-ee.org , cochez la case ci-contre :

DEMANDE

Certificat de Qualification Professionnelle mention Equitation (support poney et cheval)

Certificat de Qualification Professionnelle mention Tourisme Equestre

PIECES A FOURNIR

Une copie de votre carte d'identité.

Une copie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou attestation de prévention aux secours civiques niveau 1 (PSC 1)

Une copie de votre livret de formation ou de la notification de la décision d'un jury de VAE datant de moins de cinq ans.

L'attestation d'acceptation des conditions d'exercice d'un titulaire du CQP Animateur Soigneur Assistant dans la mention demandée.

Un chèque de 20€ libellé à l'ordre de l'AG CPNE-EE couvrant les frais administratifs.

Cette demande et les pièces à fournir sont à adresser à :
Commission Paritaire Nationale de l'Emploi – Entreprises Equestres
Secrétariat GHN, 12 avenue de la République
41600 Lamotte Beuvron.

Dans le cas d'une demande valide, le diplôme officiel sera envoyé au candidat suite à la réunion d'un jury plénier.

CONDITIONS D'EXERCICE D'UN TITULAIRE DU CQP ANIMATEUR SOIGNEUR ASSISTANT MENTION TOURISME EQUESTRE

Selon le Code du Sport, annexe II-1, un titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre exerce en tant que salarié dans les conditions suivantes : participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en tourisme équestre sous le contrôle d'un titulaire du BP-JEPS activités équestres mention « tourisme équestre » ou du brevet de Guide de Tourisme Equestre délivré par la Fédération Française d'Équitation avant le 29 août 2007.

Mention manuscrite :

Je soussigné (nom, prénom) certifie avoir pris connaissance des conditions et des limites d'exercice dans lesquelles peut travailler un titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre et m'engage à respecter la réglementation en vigueur.

Fait à le

Nom et signature

<p style="text-align: center;">CONDITIONS D'EXERCICE D'UN TITULAIRE DU CQP ANIMATEUR SOIGNEUR ASSISTANT MENTION EQUITATION SUPPORT PONET ET CHEVAL</p>

Selon le Code du Sport, annexe II-1, un titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant mention Equitation exerce en tant que salarié dans les conditions suivantes : participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en équitation cheval ou en équitation poney, sous le contrôle d'un titulaire du BEES 1 option « équitation » ou du BP-JEPS activités équestres mention « équitation ».

Mention manuscrite :

Je soussigné (nom, prénom) certifie avoir pris connaissance des conditions et des limites d'exercice dans lesquelles peut travailler un titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant mention Equitation et m'engage à respecter la réglementation en vigueur.

Fait à le

Nom et signature